


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/06/2025 - 23488 - 2018 B 11028 - 844 291 443 - 2M PRESTIGE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres immobilisations corporelles	45 408,33	12 335,93	33 072,40	37,26	42 154,07	41,81
TOTAL (I)	45 408,33	12 335,93	33 072,40	37,26	42 154,07	41,81
Actif circulant						
Autres créances						
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 173,00		1 173,00	1,32		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	0,38		0,38	0,00	11 341,14	11,25
Valeurs mobilières de placement	45,90		45,90	0,05	45,90	0,04
Disponibilités	54 369,57		54 369,57	61,26	47 270,80	46,89
Charges constatées d'avance	88,93		88,93	0,10		
TOTAL (II)	55 677,78		55 677,78	62,73	58 657,84	58,19
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	101 086,11	12 335,93	88 750,18	100,00	100 811,91	100,00

certifié conforme


BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2024		31/12/2023	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 500,00)	500,00	0,56	500,00	0,50
Réserve légale	50,00	0,06	50,00	0,05
Report à nouveau	56 296,47	63,43	34 520,87	34,24
Résultat de l'exercice	-23,95	-0,02	21 775,60	21,60
TOTAL (I)	56 822,52	64,02	56 846,47	56,39
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	29 133,93	32,83	38 911,54	38,60
Emprunts et dettes financières diverses				
			2 160,00	2,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 170,73	1,32		
. Organismes sociaux	758,00	0,85	1 715,00	1,70
. Etat, impôts sur les bénéfices			1 178,90	1,17
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	865,00	0,97		
TOTAL (IV)	31 927,66	35,97	43 965,44	43,61
TOTAL PASSIF (I à V)	88 750,18	100,00	100 811,91	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Production vendue services	44 205,08		44 205,08	100,00	45 172,29	100,00	-967	-2,13	
Chiffres d'Affaires Nets	44 205,08		44 205,08	100,00	45 172,29	100,00	-967	-2,13	
Total des produits d'exploitation (I)	44 205,08		44 205,08	100,00	45 172,29	100,00	-967	-2,13	
Autres achats et charges externes	7 897,11		7 897,11	17,86	11 956,22	26,47	-4 059	-33,94	
Impôts, taxes et versements assimilés	532,00		532,00	1,20	653,93	1,45	-121	-18,52	
Salaires et traitements	20 181,61		20 181,61	45,65	19 152,28	42,40	1 029	5,37	
Charges sociales	5 610,99		5 610,99	12,69	6 625,74	14,67	-1 015	-15,31	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 081,67		9 081,67	20,54	3 254,26	7,20	5 827	179,07	
Autres charges					54,17	0,12	-54	-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)	43 303,38		43 303,38	97,96	41 696,60	92,30	1 607	3,85	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	901,70		901,70	2,04	3 475,69	7,69	-2 574	-74,06	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Produits des autres valeurs mobilières et créances	0,08		0,08	0,00					
Total des produits financiers (V)	0,08		0,08	0,00					
Intérêts et charges assimilées	902,63		902,63	2,04	1 155,19	2,56	-253	-21,89	
Total des charges financières (VI)	902,63		902,63	2,04	1 155,19	2,56	-253	-21,89	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-902,55		-902,55	-2,03	-1 155,19	-2,55	253	21,90	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-0,85		-0,85	0,00	2 320,50	5,14	-2 320	-100,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital					25 700,00	56,89	-25 700	-100,00	
Total des produits exceptionnels (VII)					25 700,00	56,89	-25 700	-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23,00		23,00	0,05	66,00	0,15	-43	-65,14	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					5 000,00	11,07	-5 000	-100,00	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	23,00		23,00	0,05	5 066,00	11,21	-5 043	-99,54	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-23,00		-23,00	-0,04	20 634,00	45,68	-20 657	-100,10	
Impôts sur les bénéfices (X)	0,10		0,10	0,00	1 178,90	2,61	-1 178	-100,00	
Total des Produits (I+III+V+VII)	44 205,16		44 205,16	100,00	70 872,29	156,89	-26 667	-37,62	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	44 229,11		44 229,11	100,05	49 096,69	108,69	-4 867	-9,90	
RÉSULTAT NET	-23,95		-23,95	-0,04	21 775,60	48,20	-21 798	-100,10	
	<i>Perte</i>				<i>Bénéfice</i>				

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 88 750,18 E.

Le résultat net comptable est une perte de 23,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 45 408 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	45 408			45 408
Immobilisations financières				
TOTAL	45 408			45 408

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 12 336 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 254	9 082		12 336
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 254	9 082		12 336

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	45 408	12 336	33 072	5 ans
TOTAL	45 408	12 336	33 072	

3.2 - Etat des créances = 1 262 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 262	1 262	
TOTAL	1 262	1 262	

3.3 - Charges constatées d'avance = 89 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 500 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1	500,00	500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1	500,00	500

4.2 - Etat des dettes = 31 928 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	29 134	29 134		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	2 794	2 794		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	31 928	31 928		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 235 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	235
Autres dettes	
TOTAL	235

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 44 205 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	44 205	100,00 %
TOTAL	44 205	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

2M PRESTIGE

S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros
Siège social : 217-219 bd Saint DENIS
92400 COURBEVOIE
R.C.S : Nanterre : 844.291.443

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/04/2025

Le 30/04/2025, à 18 heures, Monsieur Matta, associé unique de la société **2M PRESTIGE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège *social*, sur convocation du Président.

Monsieur Matta, préside la séance en qualité de président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Président ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2024
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Quitus à la Présidence et rémunération de celle-ci,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 23,00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **une perte** de **-23,95** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **56 296,47** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **56 272,52** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **56 272,52** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 46 272,52 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 10 000,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 10 000,00 Euros.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 30 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 23,00 Euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

